

Procès verbal du conseil municipal du 12 mai 2025 à 18h15

Présents : GIACOMETTI Corinne, MASQUELIN Benoît, REINBOLT Ghislaine, GORRY Christine, MASQUELIN Florence, PERE Yvan.

Absentes : de CAPELE Juliette, GIMENEZ Clémence.

Secrétaire : Père Yvan.

Madame le Maire demande au conseil de l'autoriser à rajouter 2 points liminaires. **Approuvé à l'unanimité.**

- 1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 mars 2025.** Mme le Maire soumet le PV au conseil qui le valide **à l'unanimité ;**
- 2. DM N°1 M57.** Mme le Maire informe le conseil que suite à une erreur de la trésorerie dans l'envoi du montant des subventions d'amortissements, il convient de faire une délibération modificative du budget de 0.04 cts - **Approuvé à l'unanimité ;**
- 3. Transfert de compétence Eau à la CCRLCM.** Mme le Maire rappelle au conseil que la commune doit délibérer avant le 20/05/2025 afin de se prononcer sur un accord de principe pour le transfert de la compétence eau à la CCRLCM au 1^{er} janvier 2026. Elle rappelle au conseil qu'à sa demande, un technicien de la CCRLCM est venu nous expliquer les tenants et aboutissants de ce transfert. Qu'il est apparu, suite à cet exposé, que la commune avait tout intérêt à approuver ce transfert puisque nous avons eu la confirmation du maintien quasi identique du prix pratiqué actuellement pour les 10 ans à venir tout en profitant des investissements qui seront dorénavant portés et financés par la communauté des communes - **Approuvé à l'unanimité ;**
- 4. Transfert de compétence Assainissement à la CCRLCM.** Il s'agit de la même démarche et des mêmes arguments avancés que pour le point précédent là-aussi : **Approuvé à l'unanimité ;**
- 5. Transfert de la compétence GEMAPI au SMMAR –** Ce transfert avait déjà été validé en 2024 mais, suite à un défaut de quorum lors du conseil communautaire concerné, le transfert n'avait pas pu être acté. Le conseil municipal doit donc à nouveau se positionner pour valider le transfert de compétence de la gestion du fleuve Aude au SMMAR - **Approuvé à l'unanimité ;**
- 6. Règlement prêt matériel.** Les élus ont constaté que certaines personnes demandaient un prêt de chaises et de tables à la commune alors qu'ils les utilisaient pour des actions lucratives. Sachant que le matériel s'abîme et qu'il faudra penser à le renouveler, il est décidé de facturer ces prêts pour les initiatives à but lucratif selon le tableau ci-dessous :

INVENTAIRE	Quantité prêtée	Prix unitaire location en €	Total location	Quantité de matériel dégradé	Prix unitaire matériel dégradé	Montant dû
Tables Bois		10 €			100	
Tables Plastiques		10 €			50	
Chaises plastiques		05 €			30	

Pour les autres prêts (initiatives familiales etc...) pas de coût de location mais un tarif est fixé en cas de dégradation si le matériel détérioré devait être remplacé (identique à celui facturé dans le tableau ci-dessus). Dans tous les cas une caution de 100 € sera demandée - **Approuvé à l'unanimité**

- 7. Location kiosque (Espace de loisirs) :** Tout comme pour le foyer, le conseil municipal a décidé d'en faire payer la location dans certains cas. En effet, des frais inhérents à l'entretien et la consommation d'énergie vont être générés. Là aussi, une distinction sera faite entre les initiatives à but lucratifs ou pas. Un règlement intérieur est créé. Toutefois, le kiosque pourra être **prêté** aux associations du village pour toute initiative à but non lucratif. Pour celles qui souhaiteraient faire une initiative à but lucratif, au bout de 2 actions par année civile, une facturation de 70.00 € s'appliquera.

Il pourra bien sûr être **loué** aux personnes domiciliées à Roquecourbe pour les événements familiaux, au prix de 70.00 €, payable à la réservation. Les particuliers de la commune qui l'utiliseraient pour une action commerciale devront s'acquitter de la somme de 400.00 € (payable à la réservation). Pour les personnes non domiciliées à Roquecourbe, le prix sera de 500.00 €, payable à la réservation. Là-aussi, dans tous les cas des cautions seront demandées - **Approuvé à l'unanimité.**

Points d'information :

- **Arrêtés pris par le maire.** Lecture est faite des arrêtés pris par Mme le Maire dans le cadre de ses attributions
 - **Point travaux Zone de loisirs.** Les travaux avancent bien. La date du 13 juin est arrêtée pour l'inauguration. Mme le Maire doit faire une réunion avec les agents afin de caler les derniers préparatifs. **Concernant les WC qui se trouvent dans le kiosque,** le conseil décide de le laisser ouvert à la population du 1^{er} juin au 30 septembre afin de permettre aux personnes présentes au boulodrome de l'utiliser (une affichette devra être positionnée à l'intérieur afin de demander aux utilisateurs de le laisser propre).
 - **Point colonnes enterrées.** Le conseil décide de valider les devis de l'entreprise qui viendra faire le trou et couper les 3 arbres qui gênent. Il est prévu de planter 9 arbres dans la commune pour compenser cette coupe (3 seront positionnés autour du kiosque). Le conseil valide l'implantation de 5 colonnes de tri (2 pour les déchets ménagers, 2 pour les cartons et plastiques et 1 pour le verre). Cela signifie qu'il n'y aura plus de container dans le village (plus esthétique, plus accessible, respect de l'environnement et moins d'odeurs...).
 - **Point festivités + feuille de l'été...** Mme Reinbolt précise que pour la fête du 12 juillet qui sera organisée par la commune, un repas convivial (fideoa) sera proposé à la population sur inscription (10 € pour les adultes et 5 € pour les enfants de 6 à 10 ans, gratuit pour les plus petits). Mme le Maire complète en disant que c'est le DJ Tadek qui viendra animer la soirée. L'association Roquevillage doit nous faire parvenir la liste des activités qu'elle prévoit de faire dans le cadre de la délégation d'animation du village qui lui a été faite. A noter qu'à leur demande, ils ne s'occupent plus du fleurissement ni de l'arrosage des fleurs. Ils ne s'occupent plus non plus de la bibliothèque, qui est confiée à Mme Florence Masquelin et dont les initiatives ont d'ores et déjà beaucoup de succès !
La secrétaire Générale est chargée de confectionner « la Feuille de l'été » avec tous ces éléments.
- Infos diverses.** Inauguration du Kiosque. Un apéritif dînatoire est prévu pour fêter ce nouvel équipement municipal. Une invitation va être envoyée à la population ainsi qu'aux élus alentours et bien sûr aux représentants des partenaires qui nous ont accompagnés dans le financement du projet. Une animation musicale sera proposée et animée par les élus du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10